



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME (CONSORTIUM) CAPABLE DE FINANCER, D'ASSURER LA MISE EN OEUVRE, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PALAIS DU PEUPLE LOT 2 À KINSHASA, DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ (PPP)

N° Avis : AMI/ACGT/DG/CGMP/PPP/01/2015 - Date de l'avis : 28 décembre 2015

1. En vue d'assurer la mise en oeuvre des projets d'infrastructures contenus dans le programme de la révolution de la modernité, initié par le Chef de l'Etat, l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), en sa qualité de Maître d'ouvrage délégué du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics de la RDC, souhaite lancer le projet d'aménagement et modernisation de l'Esplanade du palais du peuple lot 2, dont les travaux sont définis suivant les composantes ci-après :
 - > Modernisation de la tribune (1460 places) ;
 - > Pavage des aires derrière la tribune ;
 - > Aménagement d'une troisième fontaine derrière la tribune ;
 - > Aménagement des parkings (210 places) ;
 - > Aménagement d'un point de consommation ;
 - > Aménagement d'un parc de jeux (600 places) ;
 - > Construction d'un centre communautaire (897 places) ;
 - > Construction d'un mall (136 magasins et 6 bureaux paysagés) ;
 - > Construction d'un hôtel 5 Etoiles, R+6, 9848,738 m2 de superficie bâtie, 141 chambres dont 93 chambres standard, 45 chambres de luxe et 3 suites VIP ;
 - > Construction de l'immeuble ACGT ;
 - > Construction de l'immeuble de l'Hôtel de ville de Kinshasa.
2. L'ACGT sollicite, par le présent AMI, les manifestations d'intérêt des firmes (consortiums) capables de financer, assurer la mise en oeuvre, la gestion et l'exploitation du projet d'aménagement de l'esplanade du palais du peuple lot 2 à Kinshasa, dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP).
3. Les objectifs de ce partenariat sont :
 - Mobilisation des fonds ;
 - Financement et mise en oeuvre des travaux d'aménagement de l'esplanade du palais du peuple lot 2 à Kinshasa, dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP), durant une période ne dépassant pas dix-huit (18) mois ;
 - Gestion, exploitation et entretien de l'espace aménagé et des ouvrages construits durant une période ne dépassant pas vingt (20) ans pour le recouvrement de l'investissement consenti.
4. L'Agence Congolaise des Grands Travaux invite ainsi les firmes (consortiums) congolaises ou étrangères qualifiées pour exécuter les prestations attendues à manifester leur intérêt et à fournir les informations suivantes :
 - Composition de la firme (consortium) montrant clairement les différentes sources envisagées pour le financement de ce projet ainsi que l'expertise à déployer à cette fin ;
 - Identité, statuts, adresses et registre de commerce (dans le cas d'un groupement, chaque membre du groupement devra fournir ses propres documents) ou équivalent, et tout autre document susceptible d'apporter suffisamment des preuves sur les compétences de la firme.
5. Les études (socio-économiques et financières, techniques détaillées et socio environnementales) réalisées par l'Agence Congolaise des Grands Travaux attestent de la rentabilité dudit projet. Ces études sont, à ce jour, disponibles et seront remises aux firmes sélectionnées.
6. Les manifestations d'intérêts, rédigées en langue française, doivent parvenir par courrier traditionnel sous plis fermé à l'adresse ci-dessous au plus tard le **12 février 2016 à 12 H 00 précises, heures de Kinshasa (TU+1) et porter clairement la mention :**
« AMI/ACGT/DG/CGMP/PPP/01/2015 - Recrutement d'une firme (entreprise ou consortium) capable de financer et d'assurer la mise en oeuvre du projet d'aménagement de l'esplanade du palais du peuple lot 2 à Kinshasa, dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP) »
7. Les firmes (consortiums) qui seront sélectionnées recevront, une lettre accompagnée d'une demande de proposition les invitant à soumettre une offre technique et financière. A l'issue de l'évaluation des offres, une firme (consortium) sera retenue, selon la méthode basée sur la qualité technique et le coût, et invitée à négocier avec le Maître d'ouvrage ou son Délégué, les termes du contrat de partenariat pour le financement, la mise en oeuvre, la gestion et l'exploitation dudit projet.

Agence Congolaise des Grands Travaux
Local « ADMINISTRATIF »
1, avenue de l'OUA, Commune de Ngaliema
Réf : Enceinte Procoki - Email : contact@acgt.cd
République Démocratique du Congo

Charles Médard ILUNGA MWAMBA
Directeur Général